

PARUTION : SEPTEMBRE 2017



Élections municipales 5 novembre 2017

22 septembre- Dernier jour de l'avis public de l'élection
22 septembre au 6 octobre- Période pour recevoir les déclarations de candidature
6 octobre, 16h30, heure limite pour dépôt des déclarations de candidature
6 octobre- Proclamation des candidats élus sans opposition
14 au 26 octobre- Révision de la liste électorale, le cas échéant, période potentielle
29 octobre – Jour de vote par anticipation de 12h à 20h
5 novembre- Jour du scrutin- 10h à 20h
9 novembre- Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes
10 novembre- Proclamation des candidats élus

BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois d'août 2017 totalisant 94 718,35\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 31 à 35 totalisant 12 495,84\$.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

2 octobre, 13 novembre, 4 décembre.

ANALYSE-OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Les membres de ce conseil accordent le contrat «Travaux de pavage sur le réseau routier» à Pavage Centre Sud du Québec Inc. au montant de 350 000\$ taxes incluses, le seul soumissionnaire conforme.

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Une aide financière maximale de 40 000\$ a été accordée à la municipalité dans le cadre de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la part du Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

PAIEMENT DES SOUPERS POUR LES PERSONNES QUI TRAVAILLERONT LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION ET DU SCRUTIN

Un montant approximatif de 200,00\$ sera alloué pour les jours de vote par anticipation et du scrutin des élections 2017. Le montant non utilisé sera redéposé dans le compte de la municipalité.

Informations municipales

Permis de construction, modification ou démolition

Il faut compléter un formulaire «Demande de permis» pour construire, modifier ou démolir tout bâtiment, pour construire une installation septique, pour travaux de captage des eaux souterraines, installation d'une piscine, pour construire ou modifier un accès à la voie publique (entrée privée).

Permis de construction	40,00\$
Permis rénovation	20,00\$
Permis puits	25,00\$
Permis démolition	Gratuit
Permis fosse septique	100,00\$
Permis piscine	15,00\$

Contactez Daniel Pouliot, inspecteur au 418-333-3120

Abri d'auto temporaire pour la saison hivernale : 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, un garage ou un abri d'auto temporaire est permis dans toute la profondeur de la marge de recul avant et dans toute la profondeur de la marge de recul latérale.

Exception à la règle générale : Malgré la règle générale décrite ci-dessus, les garages et abris d'auto temporaires sont prohibés dans les marges de recul avant pour tout terrain d'angle situé à une intersection de rues, routes ou chemins.

Prochaine séance du conseil : lundi, 2 octobre 2017

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca